

Interpellation relative à l'évolution du système de l'imposition d'après la dépense

Le vendredi 29 janvier dernier, la conférence des directeurs cantonaux des finances faisait part de ses travaux visant à faire évoluer le système de l'impôt d'après la dépense, et par là-même, tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être après le vote zurichois.

Les éléments communiqués montrent que cette évolution semble aller dans le sens de diverses interventions socialistes au Grand Conseil, notamment le postulat et l'initiative du sous-signé visant à une harmonisation des pratiques et critères en la matière, devant permettre une augmentation des recettes qui en découlent.

Dans la mesure où ces travaux semblent avoir commencé depuis de nombreux mois, il peut paraître étonnant que notre ministre des finances ne les ait jamais évoqués, notamment lors des travaux de la commission qui a traité de la motion Rose-Rouge-Verte sur la suppression des forfaits fiscaux et lors de la discussion en plénum qui en a suivi. Un peu plus de transparence aurait sans doute permis de pacifier quelque peu les débats sur un sujet extrêmement sensible. En effet, la minorité de la commission avait clairement exprimé qu'un signe d'ouverture de la part du Conseiller d'Etat en charge du dossier aurait probablement conduit à une transformation de la motion en un postulat, allant alors dans le sens non plus d'une suppression de cet impôt mais d'une évolution à même de satisfaire une plus grande partie de la classe politique vaudoise.

On ne peut donc, aujourd'hui, que regretter ce culte du secret, suivi de cette communication tardive.

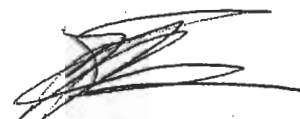
Dans ces circonstances, nous désirons interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes:

1. L'ensemble du Conseil d'Etat était-il au courant des discussions et négociations en cours et depuis quand ces dernières se déroulent-elles ?
2. Quelles raisons ont poussé le Conseil d'Etat à garder secrètes ces discussions, alors qu'elles allaient dans le sens de demandes émanant de la minorité du Grand Conseil ?
3. Certaines des mesures évoquées devraient conduire à une augmentation non négligeable des recettes liées à cet impôt. Ces montants ont-ils été calculés et quels sont-ils pour le canton de Vaud ? Est-il possible de déterminer (chiffrer) les effets de chacune des modifications souhaitées ?
4. Dans la mesure où de grosses différences existent actuellement sur la problématique particulière de l'impôt sur les successions pour les bénéficiaires de cette forme de fiscalité, cet aspect de la question a-t-il aussi été abordé et dans quel sens est-il prévu d'aller ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses complètes et documentées qu'il ne manquera pas d'apporter, je l'espère dans les meilleurs délais, aux questions de cette interpellation.

Gland, le 02.02.2010

J-M. Favez



10-INT-340



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 FEV. 2010

Scanné le - 3 FEV. 2010

Souhaite développer